



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 43

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur l'établissement d'un bureau d'investissement à guichet unique pour simplifier l'obtention de permis d'exploitation d'entreprise et attirer les investissements sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} STONE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 211 — *Loi sur la participation du public quant aux lois budgétaires/The Budget Bill Public Accountability Act*.

Le débat se poursuit.

M^{me} COMPTON, M^{me} la *ministre* CABLE, MM. OXENHAM et LOISELLE, M^{me} ROBBINS, M. MALOWAY ainsi que M^{me} la *ministre* FONTAINE interviennent. M. le *ministre* SANDHU exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition de M^{me} STONE.

Proposition n° 5 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à augmenter le seuil d'exemption fiscale personnelle

Attendu :

que les Manitobains font face à une crise de l'abordabilité et du coût de la vie;

que le gouvernement provincial a annulé l'indexation du montant personnel de base et des tranches d'imposition des particuliers, ce qui coûtera plus cher aux Manitobains chaque année;

que depuis qu'il est au pouvoir, ce gouvernement a rompu sa promesse de ne pas augmenter les taxes et les impôts puisqu'il a augmenté les taxes scolaires et les impôts fonciers pour l'éducation et qu'il a mis fin à l'indexation de l'impôt sur le revenu, faisant ainsi basculer davantage de Manitobains dans des tranches d'imposition plus élevées;

qu'il élimine progressivement le montant personnel de base pour des professionnels de la santé importants tels que les médecins, ce qui rend le Manitoba moins concurrentiel dans le recrutement de travailleurs clés pour le système de soins de santé;

qu'il a augmenté les taxes et les impôts à l'égard de plus de 55 % des familles et des propriétaires, soit plus de 130 000 propriétaires à Winnipeg seulement;

que les taxes et les impôts, notamment les impôts fonciers, ont augmenté de 19,5 % depuis son arrivée au pouvoir;

que les Manitobains paient désormais les taxes et les impôts les plus élevés de l'Ouest canadien et subissent l'inflation la plus élevée au pays, le prix de l'épicerie ayant augmenté de 5,9 %;

que selon le rapport de 2026 sur l'indice des dettes à la consommation de MNP, la moitié des familles manitobaines sont à 200 \$ ou moins par mois de ne plus pouvoir régler leurs factures et effectuer des paiements pour rembourser leurs dettes;

que le gouvernement provincial progressiste-conservateur précédent a réussi à retirer des rôles d'imposition plus de 75 000 Manitobains à faible revenu en faisant passer le montant personnel de base à 15 000 \$ grâce aux augmentations qu'il a effectuées de 2016 à 2023;

qu'un rapport de 2025 de l'Institut Fraser révèle que le coût de la vie pour les familles qui achètent ou louent un logement à Winnipeg est considérablement moins abordable et que ces familles ont besoin d'une plus grande part de leur revenu net pour se loger, soit le quart de leur revenu annuel pour payer leur loyer ou 13 mois d'économies pour acheter un logement moyen à Winnipeg;

que de nombreuses familles manitobaines peinent à faire face à l'augmentation du coût de la vie, à se nourrir et à payer leur chauffage et leurs impôts fonciers, et disposent d'un revenu net plus faible,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à augmenter le montant personnel de base d'imposition provinciale et à le fixer à 30 000 \$.

Le débat se poursuit.

M. DEVGAN, M^{me} BYRAM, MM. BRAR et KING, M. le *ministre* KOSTYSHYN ainsi que M. PANKRATZ interviennent. M^{me} SCHOTT exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} SCHMIDT, *ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de l'éducation, qui a lieu du 13 au 17 avril 2026.

M. EWASKO fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* MARCELINO, M. BEREZA, M^{me} CHEN ainsi que MM. JOHNSON et BLASHKO font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au chef de l'opposition officielle, qui a utilisé le terme « intentionally misspoke », de se rétracter.

M. KHAN se rétracte.

Toujours pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au ministre de la Justice, qui a utilisé le terme « untrue », de se rétracter.

M. le *ministre* WIEBE se rétracte.

Conformément à l'article 30 du *Règlement*, M. BEREZA formule un grief.

Pendant la présentation du grief du député de Portage-la-Prairie, le président intervient et demande au député, qui a fait allusion à la présence ou à l'absence d'un autre député, de présenter des excuses.

M. BEREZA présente des excuses.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom LINDSEY